

CONSEIL MUNICIPAL  
27 JANVIER 2010  
PROCÈS VERBAL

Nombre de membres

En exercice :	27
Présents :	27
Représentés :	00
Excusé :	00
Absent :	00

**MEMBRES PRÉSENTS** : Mesdames : M.F. ROGER DALBERT, L. DENEULIN VILLE, M. BERNIER, P. MONAT, S. LEMAIRE, A. VERPILLAT, A. BEJUY, S. TALARMIN, S. PAOLI, B. PERNOT, C. ROGER DALBERT, C. BILLIARD, C. BEJANNIN, F. NOVAT.  
Messieurs : D. CRETENET, G. GERY, B. MORETTON, J.Y. MARTIN, J.N. PHILIPONA, B. GALLOIS, D. EYRAUD, M. SERRE, S. VIGNON, G. CARTON, M. SAVOYE, A. GONZALEZ, A. BASTIE.

**SECRÉTAIRE** : J.Y. MARTIN

L'an deux mil dix, le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Genis les Ollières, dûment convoqué par le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise ROGER DALBERT, Maire.

**CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS : PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE ÉQUIPE ET DE LEURS PROJETS**

Le nouveau Conseil Municipal des Enfants (CME) a été élu le 4 décembre. Il est composé des enfants suivants :

**Camille ARPIN, Maxime BELOT, Nathan BILLEQUIN, Yanis BOUROUBA, Elsa CALLEJA, Elyan CAPITAO, Lucas COTELLE, Olivia EKOBE, Clémence MINNE, Jeanne NEBOIS et Léa PILO.**

Lors de leur 1<sup>ère</sup> séance, le 12 décembre 2009, les nouveaux Conseillers ont élu leur Maire, **Maxime BELOT.**

Ce soir ils viennent présenter les projets qu'ils ont choisi le 23 janvier au cours de leur premier conseil Municipal.

Quatre axes de travail ont été retenus :

- Faire une journée de ramassage des déchets
- Récouter de l'argent pour des gens dans le besoin et/ou pour financer une sortie scolaire,

- Proposer une animation pour les personnes âgées de Picaud Brosse afin de favoriser les échanges intergénérationnels,
- Recruter de nouvelles personnes bénévoles afin de sécuriser le trafic autour de l'école,

**M. BERNIER, Adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires**, souligne que pour ce dernier projet il faudra que les parents adoptent un comportement citoyen puisqu'en effet, les anciens bénévoles ont tous abandonné, découragés de se faire insulter quotidiennement par des parents mécontents.

En réponse à une demande de **A. GONZALEZ, Conseiller Municipal du groupe « AGIR À ST GENIS »**, les enfants expliquent qu'ils souhaitent faire le nettoyage dans les rues de la Commune car ils trouvent que certaines sont sales.

**M.F. ROGER DALBERT, Maire**, précise que le Conseil Municipal des enfants a proposé de nombreux projets dont certains n'étaient pas réalisables. Les raisons en ont été données aux enfants lors du Conseil du 23 janvier. C'est pourquoi quatre projets ont finalement été sélectionnés qui sont intéressants et réalisables assez rapidement. **M.F. ROGER DALBERT** souhaite les féliciter pour le premier projet qu'ils ont retenu car il correspond à la volonté de la Commune d'une part de respecter l'environnement mais également d'y sensibiliser la population.

Elle leur souhaite de faire du bon travail et pour cela ils vont devoir être assidus mais elle est persuadée, après avoir assisté à leur première séance de travail, que tous sont très motivés.

**P. MONAT, adjoint au Maire en charge de la Culture et de la communication**, précise que l'année dernière, la soirée d'ouverture du festival était un spectacle des enfants de l'école et elle pense que l'expérience peut-être renouvelée, ainsi qu'elle leur a proposé dans le cadre de leur 2<sup>ème</sup> thème de projet, et de faire une entrée faiblement payante dont les recettes iraient aux CME pour leurs projets.

**M. BERNIER, adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires**, souligne que la prochaine réunion du CME sera le 6 mars et qu'ils travailleront sur les deux premiers projets.

## PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC RÉALISÉ PAR LE CABINET LAMY ENVIRONNEMENT

**D. CRETENET, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et du développement durable**, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune avait souhaité s'engager dans la réalisation d'un agenda 21 mais il est vite apparu que cette procédure était longue et ça n'était pas le souhait de la Municipalité. C'est pourquoi il a été décidé dans un deuxième temps de s'engager dans une démarche plus souple de développement durable. Cependant même dans le cas de cette procédure allégée il était nécessaire de réaliser préalablement un diagnostic de l'existant. Cette orientation a d'ailleurs fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal qui a décidé de confier ce diagnostic au Cabinet Lamy.

**D. LAMY**, remercie le Conseil Municipal de lui avoir confié cette mission dont il rappelle que l'objet était de faire un bilan de l'existant et qu'en conséquence, il va sans doute présenter des choses que les membres du Conseil connaissent déjà. C'est donc un état des lieux et non une définition d'actions qui sera une étape ultérieure.

**D. LAMY** présente ensuite une synthèse de ce diagnostic. Il rappelle que s'engager dans une démarche de développement durable implique de réfléchir à ce que sera le territoire à moyen et long terme, c'est pourquoi à l'étape du diagnostic il faut élargir le champ de vision puisque la

commune se situe sur un territoire qui n'est pas neutre pour elle. On ne peut donc oublier au stade du diagnostic son environnement plus large, le Grand Lyon, l'Ouest lyonnais.

Tout d'abord le diagnostic élaboré par le cabinet Lamy a établi un constat de la situation de Saint Genis les Ollières, pour ensuite s'intéresser aux enjeux de la Commune et a enfin élaborer une synthèse.

A l'issue de la présentation de ce document **F. NOVAT, Conseillère Municipale du groupe « AGIR À ST GENIS »**, souligne que cette étude est intéressante et qu'elle donne un bon éclairage de la Commune, en revanche elle ne partage pas son point de vue sur la participation puisqu'en effet, le rapport souligne qu'il y a déjà une participation, alors qu'eux considèrent qu'elle est inexistante. En effet, la concertation ce n'est pas seulement une réunion ponctuelle sur un point précis avec les riverains immédiats. La vraie concertation doit être élargie à toute la population. Pour le reste du rapport elle partage le constat et remarque qu'il est très similaire à leur Profession de foi.

**P. MONAT, adjointe au Maire en charge de la Communication**, souligne que mettre en place une démocratie participative large est compliqué et n'est pas toujours possible mais en revanche, la municipalité en a le souci.

**M.F. ROGER DALBERT, maire**, précise que pour elle une concertation efficace doit se faire en priorité avec les personnes directement concernées. Faire une réunion sur un point précis, comme les aménagements de la rue de la Mairie par exemple, avec toute la population n'apporterait rien de constructif, chacun s'intéressant à son cas particulier, rien ne ressortira à l'issue de la réunion.

**F. NOVAT** souligne qu'il faut peut-être commencer par une réunion « brouhaha » et poursuivre par une réunion avec un public plus ciblé et plus intéressé.

**G. GERY, adjoint au Maire en charge des Finances**, revient sur le diagnostic. En effet il est signalé que la population de la commune dispose d'un niveau de revenu élevé, or il rappelle qu'il y a une grande diversité au sein de la population en terme de revenu.

**B. MORETTON, adjoint au Maire**, souligne cependant que la commune est quand même classée en 20<sup>ième</sup> position sur tout le département en terme de niveau de revenu.

**A. GONZALEZ, Conseiller Municipal du groupe « AGIR À ST GENIS »**, est très satisfait que le travail de **M. LAMY** ait pu faire ressortir des éléments qui lui tiennent à cœur. Mais pour revenir sur l'après diagnostic, il rappelle qu'effectivement au départ la commission ne souhaitait pas mettre en place quelque chose de trop lourd mais il constate que le temps file vite et que rien n'a encore été fait, en conséquence il pense qu'il faudrait accélérer le processus et décider rapidement d'actions novatrices et pertinentes. Par ailleurs, il souligne qu'il est quand même déçu que l'action de Chante-Ruisseau n'ait fait l'objet dans ce rapport que de deux lignes alors qu'ils interviennent depuis des années avec des dizaines de sorties nature, des nettoyages de chemins et ruisseaux, des actions de sensibilisation à la protection de la nature et de l'environnement et que tous ces éléments avaient été fournis à **M. LAMY**. **A. GONZALEZ** explique la place presque inexistante de Chante-Ruisseau dans ce diagnostic par le fait que c'est la Municipalité qui est le commanditaire de ce diagnostic.

**M.F. ROGER DALBERT** précise que ce rapport est resté dans un cadre général et ne s'est pas intéressé à l'action de telle ou telle association. Mais c'est un document qui se lit comme un livre et qui clarifie les idées et elle est contente de voir que la commune a déjà fait beaucoup.

**J.Y. MARTIN, adjoint au Maire en charge de la voirie et des espaces verts**, souhaite revenir sur la remarque d'**A. GONZALEZ** lorsqu'il dit qu'il faut commencer à réfléchir. En effet, ils ont déjà commencé à réfléchir et beaucoup d'actions sont déjà engagées, comme par exemple le travail en intercommunalité sur le plateau de Méginant.

**A. BASTIE, Conseiller Municipal du groupe « AGIR À ST GENIS »**, précise que justement sur le plateau de Méginant, s'il n'y avait pas eu l'action de Chante Ruisseau, actuellement il ne pourrait plus y avoir de projet à cet endroit.

L'étude du Cabinet LAMY est consultable sur le site de la Commune.

## **Information du Conseil Municipal sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal pour l'ensemble des matières visées à l'article L2122-22 du code Général des Collectivités territoriales**

Décision 2010-01 : Modification de la régie finance

Décision 2010-02 : Avenant n°1 au Marché de rénovation de la salle des mariages - lot 2 Courant fort et faible domotique pour un montant de 3 652 € TTC portant le marché à 16 627,40 € TTC

Décision 2010-03 : Avenant n°1 au marché de rénovation de la Maison Poizat - lot 1 -Gros Œuvre terrassement pour un montant de 2 694,67 € TTC portant le montant du marché à 38 063,68 € TTC

Décision 2010-04 : Avenant n°1 au marché de rénovation de la Maison Poizat - lot 6 Plâtrerie, peinture, plafond pour un montant de 1 463,90 € TTC portant le montant du marché à 15 542,85 € TTC

Décision 2010-05 : Avenant n°1 au marché de rénovation de la Maison Poizat - lot 10 Traitement de charpente pour un montant de - 1 090,75 € TTC portant le nouveau montant du marché à 1 184,04 € TTC

## **FINANCES ET BUDGET**

### **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE:**

L'article L2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8 ».

Le débat d'orientation budgétaire a pour vocation de permettre à l'exécutif d'une collectivité de présenter à l'assemblée délibérante, avant l'examen et le vote du budget primitif, les grandes orientations des finances de la collectivité.

Ce débat constitue un moyen d'information des membres du Conseil Municipal leur permettant de préparer au mieux les débats sur l'adoption du budget.

Après avoir entendu la présentation du Débat D'Orientation Budgétaire par **G. GERY, adjoint au Maire en charge des Finances**, il est proposé aux membres du conseil Municipal de prendre acte de ces éléments.

**A. BASTIE, Conseiller Municipal du groupe « AGIR À ST GENIS »**, s'étonne du montant annoncé pour les vestiaires du football puisqu'en effet à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, il est apparu que le coût des travaux pouvait être réduit, notamment en réduisant les surfaces.

**G. GERY, adjoint au Maire en charge des finances**, précise qu'il s'agit ici d'une estimation qui comprend l'ensemble des coûts liés à ce projet et qui pourra peut-être revu à la baisse mais plutôt au stade de l'Avant Projet Sommaire. Mais ici pour la présentation générale et les

orientations à venir pour les finances de la Commune il n'est pas très important d'avoir le coût exact et précis des projets.

**G. GERY** explique ensuite que compte tenu de l'ensemble des projets pour les années à venir et notamment jusqu'à la fin du mandat, il est nécessaire cette année de faire un emprunt, sans doute d'un montant approximatif de 1 million 400 mais ce montant doit être affiné au fur et à mesure de l'établissement du budget. Il évoque également la possibilité d'augmenter les impôts. En effet la commune n'a pas augmenté les impôts depuis 2002, si on augmente pas les impôts de tout le mandat il y aura alors une période de 12 ans sans augmentation, ce qui est très long.

**M.F. ROGER DALBERT, Maire**, souligne par ailleurs que si les impôts n'ont pas augmenté depuis 2002, en revanche dans le même temps, les charges de fonctionnement ont nettement augmenté, notamment compte tenu de l'augmentation du nombre d'équipements.

**A. GONZALEZ, Conseiller Municipal du groupe « AGIR À ST GENIS »**, reconnaît que les taux communaux n'ont pas augmenté depuis huit ans, cependant, ce que voit le contribuable c'est que l'impôt qu'il paye a augmenté ces dernières années. Il explique qu'il a étudié ses feuilles de Taxe d'Habitation et de Taxe foncière et que en moyenne sur les 5 dernières années il y a eu une augmentation annuelle de 5% du montant de ces taxes. Par ailleurs, dans le même temps l'inflation a été en moyenne entre 0 et 2% par an, alors que sur ces 5 dernières années l'évolution annuelles des bulletins de paye a été en moyenne de 0.6%.

**M.F. ROGER DALBERT** souligne qu'en réalité la commune est pénalisée par l'augmentation des taux des autres collectivités (Région et Département) car dans l'esprit des gens quand les impôts augmentent c'est la Commune.

**G. GERY** précise également que pour le budget communal une augmentation d'impôt procure une ressource pérenne.

**M.F. ROGER DALBERT** rappelle également que, même si la situation financière de la Commune est saine, on constate que l'autofinancement baisse régulièrement, cette situation peut devenir préoccupante dans les années à venir. Concernant l'emprunt, on va dans un premier temps définir notre capacité de remboursement, et on ne fera les projets qu'en fonction de notre capacité d'emprunt.

**A. GONZALEZ** insiste sur la nécessité de faire en fonction de ce que l'on a et précise qu'il ne doit pas y avoir d'obligation de faire de nouvelles constructions. On peut également épargner, ou réaliser des projets qui généreront des économies en fonctionnement comme investir dans les éco énergies.

**M.F. ROGER DALBERT** précise que le groupe majoritaire s'est engagé sur des projets par rapport à la population, donc ils souhaitent les réaliser mais en empruntant en fonction de la capacité de remboursement de la Commune.

**A. GONZALEZ** précise que l'on peut également emprunter moins et revoir les projets.

## **D2010-01 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION, ET DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

**G. GERY, adjoint au Maire en charge des Finances**, rappelle que l'article L1612-1 du code des collectivités territoriales stipule que dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier, il est possible, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également possible de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En revanche, il convient que le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Compte tenu de la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement de la Commune, il est proposé au membre du Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2010.

**Résultat du Vote : UNANIMITÉ**

#### **D2010-02 : ADMISSION EN NON VALEUR**

**G. GERY, adjoint au Maire en charge des Finances**, informe les membres du Conseil Municipal que Mme la Trésorière Principale nous a informé que malgré les recherches effectuées, elle n'est pas en mesure de mettre en recouvrement les titres 105 et 158 émis en 2007 pour un montant total de 157,44 €.

En conséquence, afin de régulariser les écritures comptables, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'admettre cette somme en « non-valeur ».

**Résultat du Vote : UNANIMITÉ**

#### **D2010-03 : CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU STADE DE FOOTBALL : DEMANDE DE SUBVENTION**

**G. GERY, adjoint au Maire en charge des Finances**, informe le Conseil Municipal que la Commission d'appel d'Offres a proposé à Mme le Maire de retenir le projet de l'équipe Seriziat pour la construction de vestiaires au stade de football. L'estimation des travaux est de 380.000 € HT pour un coût total de projet estimé à 562 000 € TTC. Afin de réduire le coût pour la Commune, il est envisagé de demander des subventions à plusieurs instances dont le Conseil Général dans le cadre du Contrat triennal pour un taux de participation de 10% du montant des travaux HT, mais également les fonds parlementaires et tout autre possibilité de financement.

Aussi, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles concernant ce projet et à signer tout acte à venir relatifs à ce sujet.

**A. GONZALEZ, Conseiller Municipal du groupe « AGIR À ST GENIS »**, précise qu'ils votent pour sous réserve qu'il n'y ait pas de superflu sur ce projet.

**Résultat du Vote : UNANIMITÉ**

### **SCOLAIRE**

#### **D2010-04 : PARTICIPATION SCOLAIRE 2010 : ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

**M. BERNIER, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires**, rappelle que chaque année, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le montant des participations aux frais de scolarisation des enfants de la commune fréquentant des établissements scolaires sur les communes voisines, conformément aux textes en vigueur.

La commission intercommunale, réunie le 19 novembre, propose pour cette année, une augmentation d'environ 2% par rapport aux participations de 2009.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les participations suivantes :

- ◆ Maternelles : 446 € par élève,

- ◆ Élémentaires : 223 € par élève.

### **Résultat du Vote : UNANIMITÉ**

#### **D2010-05 : PARTICIPATION SCOLAIRE 2010 : ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS**

**M. BERNIER, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires**, explique que la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005, prévoit que les communes participent aux frais de fonctionnement des élèves résidants la commune et fréquentant des établissements privés sous contrat d'association situés dans d'autres communes.

Pour l'année 2010, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver une augmentation d'environ 2% des participations 2009, elles s'établissent donc à :

- ◆ Maternelles : 393 € par élèves,
- ◆ Élémentaires : 149 € par élèves.

**Résultat du Vote : VINGT ET UN VOTES POUR, TROIS VOTES CONTRE (G. CARTON du groupe « POUR ST GENIS TOUS UNIS », F. NOVAT et A. GONZALEZ du groupe « AGIR À ST GENIS ») et TROIS ABSTENTIONS ( A. BEJUY du groupe « POUR ST GENIS TOUS UNIS », C. BEJANNIN et A. BASTIE du groupe « AGIR À ST GENIS »)**

#### **D2010-06 : PARTICIPATION SCOLAIRE 2010 : ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS**

**M. BERNIER, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires**, informe le Conseil Municipal que plusieurs enfants de la Commune sont scolarisés dans des établissements spécialisés.

IL est proposé au Conseil Municipal d'approuver la participation de la Commune aux frais de fonctionnement de ces établissements.

Pour l'année 2009, le montant voté pour la participation aux frais de fonctionnement des établissements spécialisés était de 438 €, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver un tarif de 446 € soit une augmentation d'environ 2% de ce tarif pour l'année 2010.

**Résultat du Vote : UNANIMITÉ**

### **INTERCOMMUNALITÉ**

#### **D2010-07 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LES PERSONNES AGÉES (SIPAG) : CHANGEMENT DE SUPPLÉANT**

**S. LEMAIRE, adjointe au Maire en charge du logement**, rappelle que lors du Conseil Municipal du 3 avril 2008, le conseil Municipal a élu deux membres titulaires (Mmes Deneulin ville et Lemaire) et deux membres suppléants (Mme Talarmin et M. Gery) comme représentant de la Commune au sein du SIPAG. Cependant M. GERY ne pourra plus dorénavant assurer son rôle de suppléant. En conséquence, il convient de le remplacer et il est proposé d'élire Mme Catherine BILLIARD comme suppléante au sein du Sipag.

M.F. ROGER DALBERT, Maire, demande s'il y a d'autres candidatures, et compte tenu de l'absence de nouveau candidat, propose de passer au vote.

**Résultat du Vote** : UNANIMITÉ pour la candidature de C. BILLIARD au poste de suppléante au sein du S.I.P.A.G.

## QUESTIONS DIVERSES

**1. B. MORETTON, adjoint au Maire en charges des bâtiments fait un point sur les travaux en cours :**

Éclairage du Parc Picaud Brosse : le sujet avait déjà été évoqué en Conseil où on avait parlé du choix de mettre un éclairage solaire. Finalement, l'entreprise n'a pu honorer sa commande et, afin de finaliser ces travaux il a donc été décidé de finalement faire l'installation en filaire. Les travaux auront lieu fin février -début mars.

Maison Poizat : Le projet prévoyait la mise en place de panneaux photovoltaïques avec un financement Sigerly à hauteur de 17.000 €. Finalement et compte tenu du délai très long de l'amortissement du matériel par le Sigerly, il est décidé de faire l'installation sur les fonds de la Commune.

Vestiaires du Football : La commission d'appel d'offre s'est réunie le 12 janvier afin de choisir l'architecte. Trois candidats avaient été retenus lors de l'étape précédente afin de proposer une offre. Les trois projets ont été présentés à la Commission, qui a retenu le projet n°2, celui du cabinet SERIZIAT.

**A. GONZALEZ, Conseiller Municipal du groupe « AGIR À ST GENIS »**, s'étonne, il pense avoir mal compris au départ car il croyait que le projet concernait une rénovation et un agrandissement de l'existant et il constate qu'il s'agit d'une nouvelle construction. Il n'est pas forcément contre mais il souligne, là encore, un manque de concertation. Il se demande également quel est le devenir des anciens locaux, va-t-il falloir entretenir et chauffer deux lieux, on double les installations ce qui va à l'encontre de la nécessaire économie énoncée dans le D.O.B.

**B. MORETTON, adjoint en charge des bâtiments**, précise qu'il y avait au départ deux études une sur de la rénovation et une sur de la construction et les coûts estimés pour la rénovation étaient plus élevés. De toute façon on voulait de nouvelles surfaces donc il y avait forcément des coûts supplémentaires. Dans les anciens locaux il n'y aura que le bureau de l'entraîneur et la salle de réunion qui fonctionneront, il n'y aura donc qu'une consommation réduite d'énergie, et encore une fois la rénovation est plus chère.

**A. GONZALEZ** souligne que certes la rénovation est plus cher mais ne crée pas de m<sup>2</sup> supplémentaire.

**S. VIGNON, Conseiller Municipal du groupe « POUR ST GENIS TOUS UNIS »**, confirme que les anciens vestiaires ne serviront pas, sauf en cas de tournoi, donc plutôt l'été. Concernant le projet, comme il était demandé de mettre les vestiaires aux normes de la fédération, il y avait une obligation de créer des m<sup>2</sup>.

**2. Rapport 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement**

**J.Y. MARTIN, adjoint au Maire en charge de la voirie**, présente le rapport 2008 sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement qui est à disposition du public à l'accueil de la Mairie.

**3. A. GONZALEZ, Conseiller Municipal du groupe « AGIR À ST GENIS »**, souhaite revenir sur l'enquête publique sur le Grand Stade. Il informe qu'il y a eu à Saint Genis 10 à 12 contributions contre dans le registre. Il précise également que la commune devait se prononcer sur ce projet conformément à la procédure mise en place par le Grand Lyon.

Or la commune de Saint Genis ne s'est pas prononcée sur le projet, son avis est donc considéré comme étant favorable par défaut d'après les directives du Grand Lyon. Il souligne encore ici le manque de concertation mais aussi de démocratie.

**D. CRETENET, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'urbanisme**, précise que sur les 57 Communes du Grand Lyon, seules 16 se sont prononcées. Cependant, il informe les membres du Conseil Municipal que la procédure a été annulée et qu'une nouvelle reprend donc à zéro. La commune vient de recevoir le dossier à soumettre à la concertation. A l'issue de cette concertation un nouveau projet sera soumis à enquête publique et sera alors présenté au conseil Municipal.

**M.F. ROGER DALBERT, Maire**, rappelle qu'au Conseil de Communauté, dans la mesure où elle estime ne pas avoir assez d'éléments pour trancher sur ce point, elle s'est abstenue au moment du nouveau vote sur ce projet, même si son groupe, le groupe Synergie, est majoritairement pour.

**Dates :**

Conseils Municipaux : **11 mars 2010 à 20H30**

Commission d'Urbanisme : **1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> mars à 18H30**

Commission Finance : **11 février à 20H30**

CCAS : **28 janvier et 23 mars à 18H45**

Interservices : **8 février à 14H30**

Comité Consultatif Culturel: **18 mars à 20H30**

Comité Consultatif Communication : **6 avril à 20H30**

Comité Consultatif Jeunes : **1<sup>er</sup> mars à 18H30**

Comité consultatif subvention : **3 février à 20H30**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45**

Le prochain Conseil aura lieu le 11 mars 2010 à 20H30

**A Saint Genis les Ollières, le 23 février 2010**

**Le MAIRE,**

**M. F. ROGER DALBERT**